



Madame la présidente,

Ce Conseil Départemental de l'Action Sociale se tient alors même que le gouvernement vient de prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021. De mars 2020 à mars 2021, déjà un an, que nous traversons une crise sanitaire sans précédent. Il y a un an on appelait à applaudir les personnels de santé signe de reconnaissance des efforts, du dévouement, et d'un sens certain du service public, dont ils faisaient preuve. Pourtant, un an plus tard se sont bien les mêmes services publics tant loués qui continuent à être sacrifiés sur l'autel du libéralisme. Ils sont qualifiés de trop coûteux, et doivent laisser place à une marchandisation des services, donnant ainsi des perspectives de profits pour quelques-uns.

Ainsi, la situation sanitaire est le prétexte pour prolonger le climat anxigène et culpabilisant dans lequel le gouvernement maintient toute la population.

Tout au long de la crise, les organisations syndicales ont demandé une suspension des réformes néfastes pour les services et les personnels. Bercy a systématiquement refusé. Plus que jamais, une action sociale qui réponde aux besoins des agents doit être mise en œuvre au ministère.

Ce n'est pas ce qu'il ressort de la note nationale jointe en amont de cette plénière. Tout comme le gouvernement poursuit sa casse des services publics, le secrétariat général veut aller très vite dans la réforme de l'action sociale.

Il prévoit notamment :

- \* la destruction programmée du réseau des délégations d'action sociale pour privilégier une structure régionale, avant tout comptable. C'est la disparition à court terme du réseau de proximité, véritable richesse pour notre ministère, pierre angulaire de l'action sociale mais que le Secrétariat Général a vidé au fil des ans de sa substance en lui ôtant toutes prérogatives. Pour nos fédérations, ce réseau est plus que nécessaire, il est le trait d'union entre les agents et les associations, il est seul à connaître et à pouvoir évaluer au plus près les besoins des agents.

- \* la création d'une fédération « faïtière » des associations qui regrouperait les sept associations existantes (AGRAF, ALPAF, EPAF mais aussi ATSCAF, la coopérative des finances, le Centre Sportif du Ministère des Finances et Place des Arts) ;

- \* la suppression des délégations départementales de l'action sociale par la mise en œuvre des Services de Réseau d'Appui régionaux ;

- \* la vente de toute ou partie des résidences de vacances EPAF.

Tout comme la Fédération CGT des Finances, La CGT Finances de Moselle ne laissera pas Bercy liquider l'action sociale pour laquelle nous nous sommes battus et qui est le fruit de nos luttes.

La CGT Finances 57 demande le retrait de ces projets.

La CGT Finances de Moselle rappelle son attachement à une action sociale de qualité pour toutes et tous, actifs, retraités et ayants droits, et qui réponde à leurs besoins.

La CGT Finances de Moselle revendique l'augmentation significative du Crédit d'Actions Locales.

Concernant la restauration, la CGT finances de la Moselle s'inquiète considérablement de la situation des restaurants administratifs. Malgré les demandes de la CGT, aucun chiffre réel n'a été communiqué aux représentants du personnel. La CGT a demandé que soit rappelé le régime indemnitaire des agents des sites dont le restaurant est fermé du fait de la situation sanitaire. Une indemnité de 17,50 euros est allouée aux agents dans le cadre de « l'état d'urgence ». En sont donc exclus les agents bénéficiaires de tickets restaurant et de plateaux repas. Malgré cette mesure, les agents de la paierie départementale se sont vu refuser l'octroi de cette indemnité alors mêmes qu'ils remplissent toutes les conditions.

Compte tenu du contexte sanitaire, les restaurants ont vu leur fréquentation baisser. Les restaurants administratifs mosellans sont particulièrement touchés. L'avenir des personnels salariés des sociétés de restauration nous inquiète. Est ces salariés bénéficient des mesures de soutien et/ou de chômage partiel indemnisé ?

La CGT dénonce une fois de plus la réserve budgétaire de 6% imposée au CAL. Mais ce n'est pas le paradigme du Ministère : l'action sociale, comme tout ce qui touche à la rémunération directe ou indirecte de l'agent ne cesse de faire l'objet de toujours plus d'économies.

Pour preuve : Le budget alloué à la restauration au niveau national est ainsi passé de 49 100 000 € en 2018 à 45 000 000 € en 2020... !

Sur le protocole appliqué lors de la crise sanitaire (réunions en distanciel) et la modification future du règlement intérieur la CGT FINANCES de Moselle s'oppose à ce que cette organisation devienne une option pérenne pour les réunions futures et souhaite que des solutions soient offertes en présentiel dans le respect des normes sanitaires aux experts, qui souvent n'ont pas la possibilité de s'offrir le matériel nécessaire pour participer à ces visio réunions.

Si les représentants CGT financent de la Moselle du CDAS auraient pu faire le choix de boycotter cette instance pour montrer leurs désaccords suite à ces décisions, ils ne le feront pas, eu égard au travail effectué tout au long de l'année par la Délégation Départementale de l'Action sociale de la Moselle et par les services sociaux notamment l'action des assistantes sociales et des infirmières primordiales dans le contexte sanitaire si particulier.